

**RAPPORT DEMAJORITE DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts visant à améliorer les conditions de travail des  
salarié-e-s dans l'agriculture**

La commission a siégé le 3 juillet 2008 de 09h à 10h30 à Lausanne, salle 138 au Département de l'économie, rue Caroline 11.

Elle était composée de Mmes Claudine Dind, Ginette Duvoisin et de MM. Jean-Luc Chollet, Philippe Deriaz, Grégory Devaud, Jean-Michel Dolivo, Pierre Guignard, Pierre-Alain Mercier et Claude-André Fardel, président de la commission, en présence de MM. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie (DEC), Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, et Laurent Beck, qui a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

**Préambule**

Les postulant-e-s demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport visant à proposer dans le CTT vaudois pour l'agriculture, dans le cadre des négociations qui ont lieu entre Prométerre, l'OCVCM et le syndicat Unia sous l'égide du Service de l'emploi, une amélioration substantielle des conditions de travail dès 2010, à savoir :

- La réduction de la durée hebdomadaire du travail à 46 heures en moyenne en 2010 (48 heures pour les exploitations pratiquant l'élevage du bétail), à 45 heures en moyenne en 2011 (47 heures pour les exploitations pratiquant l'élevage du bétail) la durée hebdomadaire du travail ne pouvant excéder, dès 2010, 50 heures sous réserve des heures supplémentaires compensées ou payées.
- Un salaire minimum par mois est fixé, dès 2010, à 3500 francs net. Un 13e salaire est introduit progressivement dès 2011 sur quatre ans (25% en 2011, 50% en 2012, 75% en 2013 et 100% en 2014). Le salaire doit être indexé à l'augmentation du coût de la vie. Toute augmentation du salaire en nature (normes AVS, actuellement logement Fr. 345.- et nourriture Fr. 645.-) doit être répercutée dès 2010 dans le salaire minimum de base et l'augmenter d'autant.

**Débat**

Dans ses déclarations liminaires l'auteur du postulat rappelle que l'objectif du présent postulat est de demander au Conseil d'Etat un rapport sur les conditions de travail dans l'agriculture vaudoise, conduisant à terme à une amélioration de ces conditions, alors que le postulat déposé visait initialement les deux objectifs cités plus haut. (nuance !)

Il relève que les travailleurs du monde agricole ne sont pas aussi bien organisés que dans d'autres secteurs. Il aurait souhaité par ailleurs que les partenaires sociaux de la branche (Prométerre, Uniterre, Unia) soient reçus par les membres de la présente commission lors d'une prochaine séance afin qu'ils puissent s'exprimer sur le sujet. Cette proposition a été rejetée par 5 non, 3 oui et 1 abstention.

M. le chef du département affirme que les salaires pratiqués sur Vaud n'ont rien à envier à ceux

pratiqués dans d'autres cantons. Il ne souhaite pas que trop de particularités vaudoises soient introduites, au risque que les exploitations vaudoises ne puissent plus être suffisamment concurrentielles par rapport aux autres entreprises. Il rappelle que les partenaires sociaux ont déjà été consultés. Prométerre a clairement manifesté son désaccord sur les améliorations proposées dans le postulat. Unia n'a, quant à lui, pas répondu. Il émet une grande réserve vis-à-vis du postulat.

Un commissaire rappelle que l'agriculture permet aussi à certaines personnes de travailler durant deux ou trois ans afin de faire quelques économies, d'apprendre la langue et de pouvoir par la suite plus facilement travailler dans d'autres secteurs.

La discussion démontre que les fronts sont clairement établis. Le postulant propose la prise en considération partielle du postulat qui consisterait à l'établissement d'un rapport sur les conditions de travail existant dans l'agriculture et sur les possibilités éventuelles de les améliorer.

#### **Vote**

**La prise en considération partielle du postulat est rejetée par 5 non, 4 oui et 0 abstention**

**La prise en considération totale du postulat est rejetée par 5 non, 4 oui et 0 abstention.**

#### **Recommandation**

La commission recommande au Grand Conseil, selon les résultats ci-dessus, de ne pas prendre en considération ce postulat, que ce soit sous sa forme partielle ou complète.

Un rapport de minorité est annoncé.

---

Novalles, le 7 septembre 2008.

Le rapporteur :  
(Signé) *Claude-André Fardel*

## Annexe : recensement des exploitations agricoles

### Nombre d'exploitations agricoles et main-d'œuvre de 15 ans et plus (1), selon la situation sociale dans l'exploitation, Vaud, depuis 1985

	1985 (2)	1990 (2)	1996	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Exploitations</b>	<b>6 996</b>	<b>6 701</b>	<b>6 213</b>	<b>5 089</b>	<b>4 968</b>	<b>4 865</b>	<b>4 825</b>	<b>4 640</b>	<b>4 576</b>
<b>Main-d'œuvre masculine</b>	<b>16 558</b>	<b>13 568</b>	<b>14 105</b>	<b>11 982</b>	<b>11 579</b>	<b>11 187</b>	<b>11 078</b>	<b>10 075</b>	<b>9 969</b>
Chefs d'exploitation	6 828	6 430	6 642	5 971	5 706	5 432	5 378	4 915	4 825
Membres de la famille	4 051	3 162	2 547	1 680	1 686	1 777	1 781	1 890	1 794
Main-d'œuvre non familiale	5 679	3 976	4 916	4 331	4 187	3 978	3 919	3 270	3 350
suisse	2 587	1 466	1 969	1 833	1 800	1 623	1 550	1 303	1 211
étrangère	3 092	2 510	2 947	2 498	2 387	2 355	2 369	1 967	2 139
<b>Main-d'œuvre féminine</b>	<b>10 456</b>	<b>6 366</b>	<b>6 277</b>	<b>5 612</b>	<b>5 686</b>	<b>5 599</b>	<b>5 567</b>	<b>4 976</b>	<b>4 885</b>
Chefs d'exploitation	168	271	116	112	100	120	133	136	150
Membres de la famille	6 440	5 357	3 692	3 876	3 896	3 799	3 748	3 467	3 400
Main-d'œuvre non familiale	3 848	738	2 469	1 624	1 690	1 680	1 686	1 373	1 335
suisse	1 634	437	945	630	635	562	553	457	413
étrangère	2 214	301	1 524	994	1 055	1 118	1 133	916	922
<b>Main-d'œuvre totale</b>	<b>27 014</b>	<b>19 934</b>	<b>20 382</b>	<b>17 594</b>	<b>17 265</b>	<b>16 786</b>	<b>16 645</b>	<b>15 051</b>	<b>14 854</b>
Chefs d'exploitation	6 996	6 701	6 758	6 083	5 806	5 552	5 511	5 051	4 975
Membres de la famille	10 491	8 519	6 239	5 556	5 582	5 576	5 529	5 357	5 194
Main-d'œuvre non familiale	9 527	4 714	7 385	5 955	5 877	5 658	5 605	4 643	4 685
suisse	4 221	1 903	2 914	2 463	2 435	2 185	2 103	1 760	1 624
étrangère	5 306	2 811	4 471	3 492	3 442	3 473	3 502	2 883	3 061

1) Avant 1990, le recensement de l'agriculture se faisait fin juin; en 1990, la date du relevé a été avancée au 20 avril et, à partir de 1996, en mai, dates auxquelles la main-d'œuvre saisonnière est moins importante. 2) Données révisées en fonction de la nouvelle nomenclature des activités économiques et des nouveaux critères de recensement excluant certaines petites exploitations.

Source: Office fédéral de la statistique (Recensements des exploitations agricoles)